



Repondre a avertissement employeur

Par **COCAN**, le **25/02/2008** à **15:16**

Je viens de recevoir une lettre d avertissement concernant deux absences "injustifies": du mercredi 2 janvier.En effet a cause du jour ferie du 1er janvier mon employeur m a modifie mon jour de conge habituel du mercredi mais les horaires n ont ete donnes que le jeudi 27 Decembre. N y a til pas de delai legal pour fournir les horaires au employes?De plus , j ai prevenu de suite ma responsable de caisse que je ne pourrais pas etre la le mercredi 2 ayant reserve pour passer la nouvelle annee en station et que mes horaires etait donnes trop tard.Celle ci ma confirmee le lundi 31/12 par telephone que c etait OK et qu elle allait se debrouiller . Mais elle ne m a pas imprimer un nouvel horaire.De plus elle a oubliee de prevenir l accueil de mon absence.J ai donc ete notee absente.La deuxieme absence concerne le samedi 12 janvier pour raison medicale j ai eue une gastro mais je ne suis pas aller consultee mon medecin ayant les medicaments a la maison. J ai prevenu mon employeur le matin que je serais absente pour la journee. QUELS SONT MES RECOURS??MERCII DE ME DONNER LES TEXTES DE LOI CORRESPONDANT;